

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 JUILLET 2016**

Délibération  
n° 2016.07.214

**Création de la société  
publique locale  
SEMEA : participation  
au capital social**

**LE DOUZE JUILLET DEUX MILLE SEIZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 juillet 2016**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danièle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danièle CHAUVET, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacques PERSYN, Françoise COUTANT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL

**Absent(s)** :

Denis DOLIMONT, Yannick PERONNET, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bertrand MAGNANON

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2016****DELIBERATION  
N° 2016.07.214**PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / EAU  
POTABLERapporteur : Monsieur le Président**CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SEMEA : PARTICIPATION AU CAPITAL SOCIAL**

Suite à l'approbation du principe de création d'une Société Publique Locale (SPL) par transformation de la « société d'économie mixte pour l'eau et l'environnement d'Angoulême » (SEMEA), il convient à présent d'évaluer le montant du capital social de cette société et d'en déterminer la répartition.

Le capital social envisagé est de 2 099 250 € divisé en « 8 397 » actions de même catégorie, d'un montant de 250 € chacune, intégralement souscrites, avec une libération progressive.

Lors de la constitution, il sera fait apport de la somme de 2 099 250 €, correspondant à la souscription de la totalité des actions composant le capital social réparti comme suit :

<b>REPARTITION ACTIONNAIRES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>Pourcentage (%)</b>	<b>CAPITAL</b>
GrandAngoulême	8 394	99.96 %	2 098 500 €
Syndicat des eaux de Champniers	2	0.03 %	500 €
Syndicat de la Boème	1	0.01 %	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 397</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 099 250 €</b>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment le titre II du livre V les articles L. 1524-3, L.1524-5, L. 1522-3, L. 1531-1, L. 2121-33 et L. 2121-21 ;

Vu le code du commerce et notamment le Livre II et l'article L. 224-2,

Vu la circulaire n°COT/B/11/08052/C du 29 avril 2011,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 30 juin 2016,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la participation de la communauté agglomération de GrandAngoulême, au capital de la Société Publique Locale « SPL SEMEA », lequel est fixé à 2 099 250 € divisé en 8 397 actions de 250 € de valeur nominale chacune,

**DE FIXER** à 2 098 500 € le montant de la participation de GrandAngoulême, correspondant à la souscription de 8 394 actions, de 250 € chacune,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les bons de souscription d'actions liés à la constitution de la SPL.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
Mmes Carrera,, Deboevere, De Maillard, et MM Bonnet, Chapeau, Devanneaux,  
Dolimont, Etienne, Magnanon et Peronnet ne prennent pas part au débat et au vote  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 juillet 2016</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 juillet 2016</b>